

Index Egalité femmes-hommes 2022
Publié le 1^{er} mars 2022

Conformément aux dispositions légales et réglementaires visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, la société **IMS FRANCE** a calculé son Index de l'égalité femmes/hommes pour l'année 2022 au titre des données 2021 et a obtenu la note globale de 70/100, déclinée par indicateurs comme suit :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, par tranche d'âge et par catégorie de postes équivalents (35 points sur 40) ;

- L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire entre les femmes et les hommes (35 points sur 35) ;

- Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé de maternité, si des augmentations sont intervenues au cours de la période pendant laquelle le congé a été pris (0 point sur 15) ;

- Le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations (0 point sur 10).